



Mairie de Ville en Vermois

N° 186

Tél : 03 83 46 52 23

Secrétariat ouvert

Lundi de 17h à 19h/Mercredi de 10h à 12h

Vendredi de 13h30 à 15h30

Email

mairie-de-ville-en-vermois@wanadoo.fr

Site

<http://www.ville-en-vermois.mairie54.fr>

Municip info

M A I 2022



La

Fête à la Charlotte

est de retour....



XIX^{ème} Fête à la Charlotte

1^{er} mai 2022

Vide-greniers

NOUS AVONS BESOIN DE BÉNÉVOLES

pour une mission en binôme afin d'assurer la surveillance des entrées
du vide-greniers et du parking. Toute bonne volonté sera la bienvenue.

Merci de vous faire connaître auprès de Mme OSSOLA

Tél : 03 83 46 71 47 ou 06 88 92 67 25

ou par mail : denise.ossola@yahoo.com

PROGRAMME

le 1^{er} mai dès 7h00

Installation des stands du vide-greniers

ARRÊTÉ DE CIRCULATION

De 7h à 18h, la circulation sera interdite

Parc de la Garenne, Rue des Ecoles, Chemin Derrière le Haut,
Chemin du Trou du Soleil et le long de la salle polyvalente.

Chers administrés riverains des rues où est organisé le vide-greniers,

Merci de penser à sortir vos véhicules avant 7h00

sur les parkings prévus à cet effet.



Les dons récoltés permettront avec la participation du Comité 54 de la Ligue contre le cancer à la création d'une « Maison Sport et Santé » du CHRU de Nancy à destination de ces malades et d'aider des personnes touchées par la maladie en leur offrant gratuitement des soins de support.

DIMANCHE 1^{er} MAI DE 9H20 A 09h50

LES MOTARDS POUR LA BONNE CAUSE



les bras chargés de
en porte en proposant

les équipages iront de porte
une rose en échange

d'un don minimum de 2 euros au profit
de la Ligue contre le Cancer 54.

Si vous souhaitez aller au-devant d'eux, une voiture remplie de
roses vous attendra au centre du village. Nous leur souhaitons
la bienvenue et une belle réussite dans leur action.

Ils comptent sur vous !



DE
LA VICTOIRE
DU 8 MAI 1945

LE 8 MAI 2022

Cérémonie au monument aux Morts à 11h00
au cours de laquelle une gerbe sera déposée.
Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la célébration
à la salle du Conseil.

Afin de manifester votre participation à cette journée nationale,
vous êtes invités à pavoiser vos fenêtres, balcons...
aux couleurs nationales.

SOLIDARITE
EN FAVEUR
DES UKRAINIENS



Pendant deux semaines, les habitants de Ville-en-Vermois ont fait preuve de générosité à l'égard des victimes de la guerre en Ukraine.

Ils ont déposé à la mairie du matériel de secours, des produits d'hygiène, du matériel logistique comme des lits de camp, des sacs de couchage..., des produits pour bébés....

5 m³ ont été récoltés et apportés au centre de la Protection Civile à Pulnoy grâce au camion de Daniel Gilles, habitant de Ville-en-Vermois.

Ces produits ont été acheminés à Strasbourg pour regroupement et transportés ensuite à la frontière ukrainienne.

La municipalité remercie les généreux donateurs et les élus bénévoles qui ont organisé cette collecte.

DOSSIER
SECHERESSE

2015



Pour mémoire le dossier sécheresse 2015 a été confié à un avocat afin de se pourvoir en cassation

Nous vous informons que le Conseil d'état a pris une décision du pourvoi en cassation ce qui est une avancée positive pour ce dossier.

MAIS AUSSI :

**DEMANDE DE
RECONNAISSANCE
EN L'ETAT DE
CATASTROPHE
NATURELLE
POUR L'ANNÉE 2021**

La commune a déposé le 26/01/2022, une demande de reconnaissance en l'état de catastrophe naturelle au titre de l'année 2021.

C'est pourquoi, si vous avez constaté d'importants sinistres en 2021, ou une aggravation suite à un sinistre antérieur, vous êtes invités à déposer à la mairie un dossier constitué de photos datées, d'un descriptif détaillé des dégâts et copie de la déclaration faite à votre assurance.

Pour information, une franchise de 1 520 € sera appliquée suivant articles 125.1 à 125.3 du code des assurances.



IntraMuros

**4 000 COMMUNES
ET 120 EPCI**

(Etablissement Public de
Coopération
Intercommunale)

**ONT DEJA ADHERE
DONT
VILLE EN VERMOIS**

IntraMuros

est une application mobile que les habitants peuvent télécharger gratuitement sur leurs smartphones et iPhones.

Cette application permet d'alerter, d'informer et de faire participer les habitants à la vie locale.

C'est un outil de communication territorial sur lequel vont collaborer l'intercommunalité, les communes et l'ensemble des acteurs locaux.

Les habitants peuvent :

- **s'informer et être informés**
- **recevoir des alertes**
- **découvrir leur territoire**
- **signaler un problème**
- **trouver des renseignements sur la commune**
- **lire les actualités de la commune**
- **choisir de recevoir des notifications de la commune ainsi que les catégories d'alertes**
- **Accéder à l'agenda de la commune, de l'intercommunalité et des différents acteurs locaux**
- **Accéder aux événements ayant lieu en dehors de leur commune dans un périmètre défini par l'utilisateur.**

DEVIATION

DIMANCHE

15 MAI

DE 4H00 A 20H00

A FLÉVILLE

En raison de la traditionnelle brocante de printemps à Fléville

Les usagers devront emprunter les déviations suivantes :

Dans le sens Lupcourt/Fléville : les usagers qui désireront se rendre à Nancy/Ludres/Heillecourt seront déviés par Ville en Vermois ou par Lupcourt, via la route de Bayon et la RD 400.

Dans le sens Fléville/Lupcourt : les usagers qui désireront se rendre en direction de Lupcourt/Ville en Vermois seront déviés par la route de Laneuveville.

**LE RALLYE DES
TULIPES
PASSERA PAR
VILLE EN VERMOIS
JEUDI 12 MAI**

Des centaines de voitures anciennes participent tous les ans au plus ancien rallye automobile de Hollande : le Tulpenrallye.



Les véhicules arriveront vers 15h40 par la RD71
Ils emprunteront la Route de Lupcourt, la Grande rue
et la Route de Saint Nicolas.



**Les élections législatives
auront lieu
les 12 et 19 juin 2022,
Salle du Conseil**

C I V I S M E

**GAZON
ET ENVIRONNEMENT**



Dès le début du printemps et durant tout l'été,
les travaux extérieurs se multiplient.

Décret N° 88-523 du 5 mai 1988 - Arrêté préfectoral du 15/07/91

Rappel « Article 6 » :

les travaux de bricolage réalisés par des particuliers
à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne
de voisinage en raison de leur intensité sonore
ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8 à 20 heures
Le samedi de 9 à 12 h et de 15 à 19 heures
Le dimanche et jours fériés de 10 à 12 heures.



**BALAYAGE DES RUES
DE LA COMMUNE**

AU VILLAGE
Lundi 30 mai et Jeudi 23 juin 2022

ZAC du Vermois
Lundi 30 mai 2022

458Merci de veiller à ce que votre véhicule n'empêche pas le passage du camion
et donc le nettoyage de la voirie.



Bon 1^{er} mai